



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 50483

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur de bien vouloir préciser quelles sont les mesures qui ont été arrêtées à la suite de la décision d'un récent comité interministeriel d'appliquer la « clause de sauvegarde » à l'industrie du cycle français.

Texte de la réponse

Reponse. - La question porte sur les mesures demandées par la profession à l'encontre des cycles chinois, dont les importations en forte croissance et à prix très bas ont commencé à déséquilibrer les entreprises du secteur. Les importations de Chine ont été contingentées le 23 novembre 1991. Le contingent d'importation ouvert pour la période courant jusqu'au 30 juin 1992 (220 000 cycles) devrait permettre de situer les importations de cette origine à une quantité tenant mieux compte de la capacité d'absorption du marché français. Cette mesure fait suite à la décision communautaire de rétablir sur la Chine et jusqu'au 31 décembre 1991 le droit de douane antérieurement suspendu dans le cadre du système de préférences généralisées. Elle est à rapprocher également de la plainte anti-dumping déposée par l'industrie communautaire contre la Chine et Taiwan. Cette plainte est actuellement à l'examen et a fait l'objet d'une ouverture officielle de la procédure d'enquête par avis de la Commission des communautés parue au Journal officiel des Communautés européennes le 12 octobre 1991. Toutes ces mesures montrent l'intérêt manifeste par les pouvoirs publics français et les autorités communautaires à l'égard de l'industrie du cycle, effectivement très menacée par les importations. Cette industrie doit être vivement encouragée à profiter du répit obtenu par la mesure de contingentement pour améliorer encore sa compétitivité, accroître sa capacité d'innovation et valoriser la qualité de ses produits, car toutes ces mesures ne peuvent être que d'une durée limitée.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50483

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4764